

Numéro de dossier : 1093468002	
<b>Unité administrative responsable</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Sommet</b>	-
<b>Contrat de ville</b>	-
<b>Projet</b>	-
<b>Objet</b>	Recommander au Conseil municipal d'adopter, en vertu de l'article 89,3° de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant l'occupation des anciens Ateliers du CN situés rue LeBer à des fins commerciales et industrielles et la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales, sur les terrains portant le numéro de lot 3 415 342 - Pointe-Saint-Charles - Arrondissement du Sud-Ouest.

Recommander au Conseil municipal d'adopter, en vertu de l'article 89,3° de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant l'occupation des anciens Ateliers du CN situés rue LeBer à des fins commerciales et industrielles et la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales, sur les terrains portant le numéro de lot 3 415 342 - Pointe-Saint-Charles - Arrondissement du Sud-Ouest.

-- Signé par Jules OSTIGUY/MONTREAL le 2009-04-27 13:21:10, en fonction de /MONTREAL.

**Signataire:**

Jules OSTIGUY

\_\_\_\_\_  
Directeur des services administratifs  
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs

Numéro de dossier : 1093468002